

Inter CVL

Mercredi 24 Janvier 2018

- Arrivée des délégués du CVL de Lyautey à 11h
- Présentation du programme
 1. *11h – 12h*
M. Poirout, Mme. De La Gironière, M. El Hafdane

 2. *13h30 – 15h30*
Atelier 1 : Élaboration d'une journée commune de la diversité culturelle
Atelier 2 : Voyage commun pour la réalisation d'une vidéo de lutte contre le harcèlement

1.

➔ Intervention de M. Poirout

Quelques notions :

L'inter culture est au croisement de l'enculturation et de l'acculturation.

L'enculturation est un phénomène d'accumulation d'éléments culturels en synchronie.

L'acculturation est un phénomène qui se réalise en diachronie (en 2 temps), il consiste en un remplacement d'anciens éléments de culture par de nouveaux.

La confrontation entre les cultures n'est jamais neutre.

On retrouve ainsi le nationalisme, la xénophobie, le replis culturel.

Le cosmopolitisme est la fusion entre les cultures. (Exemple de fusion des cultures grecque et égyptienne dans le culte des dieux.)

Un nationaliste recherche la pureté de sa culture. Un nationaliste antisémite voit le juif comme une abomination représentant le cosmopolitisme en lui-même.

Interculturalité dans les établissements français au Maroc (phénomène d'enculturation) :

On se pose les questions de relation à la culture française, à la culture marocaine ; bi culturalité, bilinguisme...

On remarque une érosion régulière et importante des inscriptions en OIB. (L'arabe est une langue **internationale** → dimension pas vraiment admise par les élèves.)

L'interculturalité est une richesse. La connaissance de plusieurs langues et cultures permet un développement de conscience et citoyenneté globales. Cela permet une ouverture sur de nouveaux horizons et de comprendre le monde dans sa totalité, pas seulement dans les limites du pays auquel on appartient.

Par ailleurs, l'UNESCO a mis en place un programme de développement de l'interculturalité comme facteur de **paix** (comprendre autrui).

Elle permet aussi l'intégration dans le monde avec une société mondialisée, un monde en contact. (Dès l'Antiquité nous retrouvons des mouvements de populations, des rencontres et aujourd'hui avec Internet et les satellites nous retrouvons une globalisation et une mondialisation de la culture).

On remarque alors qu'en tant qu'élèves du lycée Descartes, notre culture se rapproche plus de celle d'autres lycéens en France que de celle d'un paysan de l'Atlas.

- ➔ Intervention du groupe de lutte contre le harcèlement du Lycée Descartes
- Témoignage
 - ➔ Intervention de M. El Hafdane (CPE Lyautey) sur le CAVL

Attribution du CAVL :

Le CAVL formule des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire des lycéens : (intégrer le relevé de décisions des deux ateliers sur les objectifs).

Sa composition :

Le CAVL est composé de 40 membres dont la moitié au moins sont des lycéens (élus pour 2 ans). Les adultes membres sont des représentants de parents d'élèves, du monde associatif, culturel... Ils sont désignés pour 3 ans et la liste nominative doit suivre.

Son fonctionnement :

1. Le CAVL se réunit trois fois par an sur convocation de l'autorité de tutelle ou à l'initiative de la moitié des membres.
2. Le président procède aux convocations.
3. Les convocations sont adressées 15 jours avant la réunion.
4. L'ordre du jour est fixé par le président et communiqué aux membres avec possibilité « questions diverses ».
5. Tout membre peut faire une proposition jusqu'à deux jours ouvrés avant la tenue du CAVL
6. Le président peut inviter des experts à titre consultatif.

Son organisation :

- Le CAVL peut se doter d'un bureau présidé par le représentant du « recteur » - « SCAC », d'un secrétaire chargé de suivre l'ensemble des activités, des réunions et d'établir des procès-verbaux à communiquer à tous les membres.
- Le CAVL peut en son sein animer des commissions thématiques conduisant des projets inter-établissements
- Les rapports des commissions transitent par le secrétaire général pour transmission aux membres

Déroulement des réunions :

- Le secrétariat du CAVL élabore les dossiers d'accompagnement des réunions autres que ceux transmis avec les convocations : ces documents peuvent être lus à la demande d'un membre du CAVL
- Tous les membres du CAVL émettent un avis adopté à la majorité